

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 251

présenté par  
Mme Rixain

-----

**ARTICLE 7**

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les résultats obtenus par l'entreprise se situent en deçà du taux fixé au second alinéa de l'article L. 1142-11, l'entreprise »,

les mots :

« l'entreprise ne se conforme pas à l'obligation prévue au second alinéa de l'article L. 1142-11, elle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.